



LA **PLAINE**  
DES PALMISTES

Affaire 03-181023

Approbation du Plan de Financement de l'Aménagement des itinéraires cyclables (première phase) – présentation et validation de la phase PRO

NOTA. / Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 12 octobre 2023 et que le nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de présent(s) est de : **19**

Absents : 01

Procurations : 09

Total des votes : 28

Secrétaire de séance : NALEM Emilie



LE MAIRE,

Johnny PAYET

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION  
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

-----  
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU DIX-HUIT  
OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois le DIX-HUIT OCTOBRE à DIX-NEUF HEURE le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur PAYET Johnny.

**PRÉSENTS :** Johnny PAYET Maire – Sabine IGOUFE 1<sup>ère</sup> adjointe – Jean-Yves FAUSTIN 2<sup>ème</sup> adjoint – Mylène MAHALATCHIMY 3<sup>ème</sup> adjointe – Joan DORO 4<sup>ème</sup> adjoint – Marie-Héliette THIBURCE 7<sup>ème</sup> adjointe – Sonia ALBUFFY conseillère municipale – Frédéric AZOR conseiller municipal – Micheline CLAIN conseillère municipale – Érick BOYER conseiller municipal – Alain RIVIERE conseiller municipal – Joseph Luçay CHEVALIER conseiller municipal – Marie-Lourdes VÉLIA conseillère municipale – Victorien JUSTINE conseiller municipal – Emilie NALEM conseillère municipale – Yannick BOYER conseiller municipal – Sylvie LEGER conseillère municipale – Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal – Joëlle DELATRE conseillère municipale

**ABSENT(S) :** Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY conseiller municipal

**PROCURATION(S) :** Gina DALLEAU 5<sup>ème</sup> adjointe à Mylène MAHALATCHIMY – Jean-Claude DAMOUR 6<sup>ème</sup> adjoint à Jean-Yves FAUSTIN – Sabrina HOARAU conseillère municipale à Marie-Lourdes VELIA – Sandra GRONDIN conseillère municipale à Sonia ALBUFFY – Mickaël PAYET conseiller municipal à Joan DORO – Elisabeth BAGNY conseillère municipale à Emilie NALEM – Sophie ARZAL conseillère municipale à Yannick BOYER – Mélissa MOGALIA conseillère municipale à Marie-Héliette THIBURCE – Jean-Yves VACHER conseiller municipal à Jean-Luc SAINT-LAMBERT

Publicité faite le 19 octobre 2023

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20231018-DCM03-181023-DE  
Date de télétransmission : 19/10/2023  
Date de réception préfecture : 19/10/2023

## Affaire 03-181023

### Approbation du Plan de Financement de l'Aménagement des itinéraires cyclables (première phase) – présentation et validation de la phase PRO

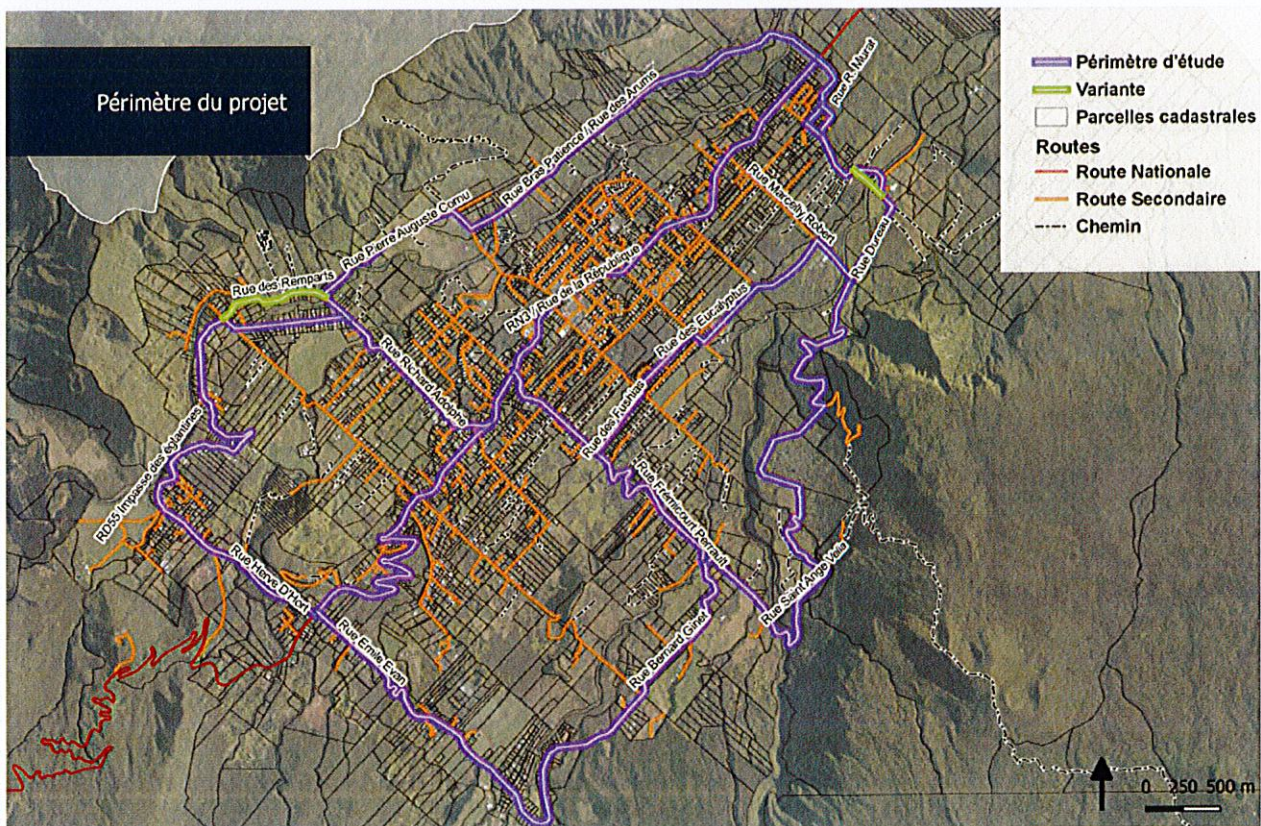
Le Maire rappelle que la Région Réunion a initié en 2014 une démarche globale de réflexion autour de la pratique du vélo, matérialisée par le Plan Régional Vélo. La commune s'est inscrite dans cette action en faisant inscrire quatre boucles :

- RN3 / Frémicourt / Evan,
- RN3 / Frémicourt / Dureau et Fuschias / Eucalyptus,
- RN3 / Arums / Rempart / RD 55,
- RN3 / RD 55 / Hervé d'Hort.

Pour mémoire, les objectifs poursuivis dans le cadre de la réalisation de ce projet sont de :

- Sécuriser et d'encourager la pratique cyclable locale via l'aménagement de la RN3 à minima sur la portion centrale de la commune.
- Proposer un itinéraire loisirs, accessible au plus grand nombre via le réseau viaire communal très peu circulé tout en mettant en valeur le patrimoine naturel de La Plaine des Palmistes (Remparts, Forêt, Goyaviers, Cascades...).

Pour cette opération, la commune a sollicité la SPL Maraina dans le cadre d'une convention de Maitrise D'ouvrage Délégué pour la réalisation des études et travaux d'aménagement des itinéraires cyclables. Cette dernière accompagne la commune dans la réalisation du projet et les études sont réalisées par le groupement SAFEGE / Uni Vert Durable, Maître d'œuvre de l'opération.



Au stade des études préliminaires, les quatre boucles représentaient un linéaire total de 36,17 kilomètres pour un coût d'investissement de 7 194 452.00 € HT. Vu le niveau nécessaire d'investissement, il a été décidé de proposer en deux phases

l'opération et de prioriser notre intervention en fonction de la maîtrise foncière. Sur ce dernier point, la Collectivité a confié à la Safer le soin de mener les négociations avec les propriétaires riverains du projet.

L'estimation du coût prévisionnel des travaux de la phase 1 s'élève à 1 615 771,60 € HT, soit 1 753 112,19 € TTC € (estimation MOE en phase DCE – IndC - septembre 2023), au lieu de 1 211 074,42 € HT estimé précédemment dans le PRO ind D. Pour la phase 1, la modification des coûts s'explique par l'actualisation des coûts et le réajustement de certaines quantités (travaux de démolition, de déblais, de voirie sous évalués à l'époque concernant la rue des Eucalyptus) et la modification de la rue des Fuchsias enrobé rouge sur tout le linéaire.

L'estimation du coût prévisionnel des travaux de la phase 2 s'élève à 3 545 934,05 € HT, soit 3 847 338,44 € TTC (sur la base de l'estimation MOE en phase PRO-IndE réévaluée à + 15 % d'actualisation des prix).

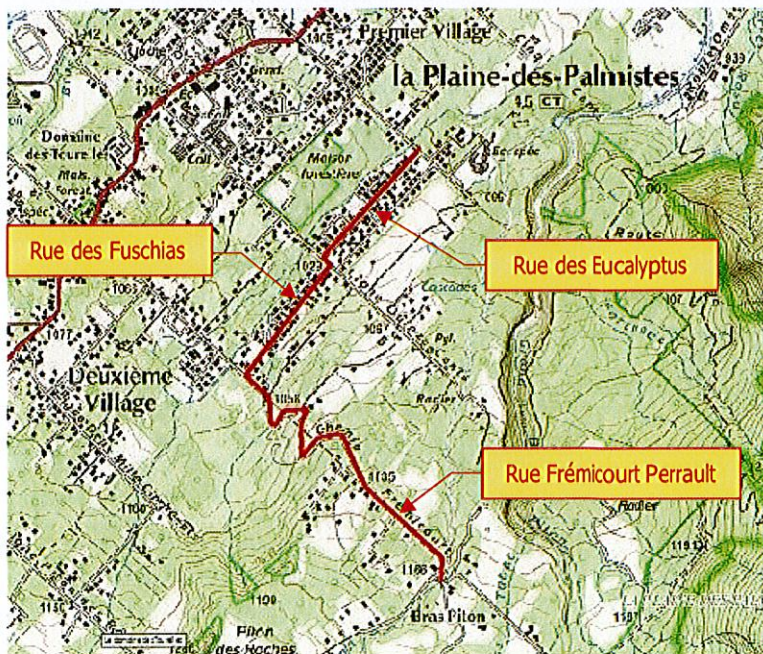
Le coût total des travaux est aujourd'hui ainsi estimé à 5 161 705,65 € HT soit 5 600 450,63 € TTC, ce qui représente une augmentation du coût total prévisionnel des travaux de 31,46 % par rapport à l'estimation du coût prévisionnel des travaux indiqué dans l'avenant n°1 à la convention.

Cette augmentation correspond à la mise à jour de l'estimation suite aux évolutions du programme et à l'actualisation des coûts.

Le programme des travaux de la première phase est aussi le suivant :

- Aménagement rue Frémicourt, de Fuchsias à la rue Bernard GINET : Réalisation d'une bande cyclable dans le sens montant,
- Aménagement rue Fuchsias : réalisation d'une zone de partage dans la partie haute et une bande cyclable sens montant sur le reste du linéaire,
- Aménagement rue Eucalyptus : Réalisation d'une voie verte et d'un espace vert au niveau du TPC actuel.

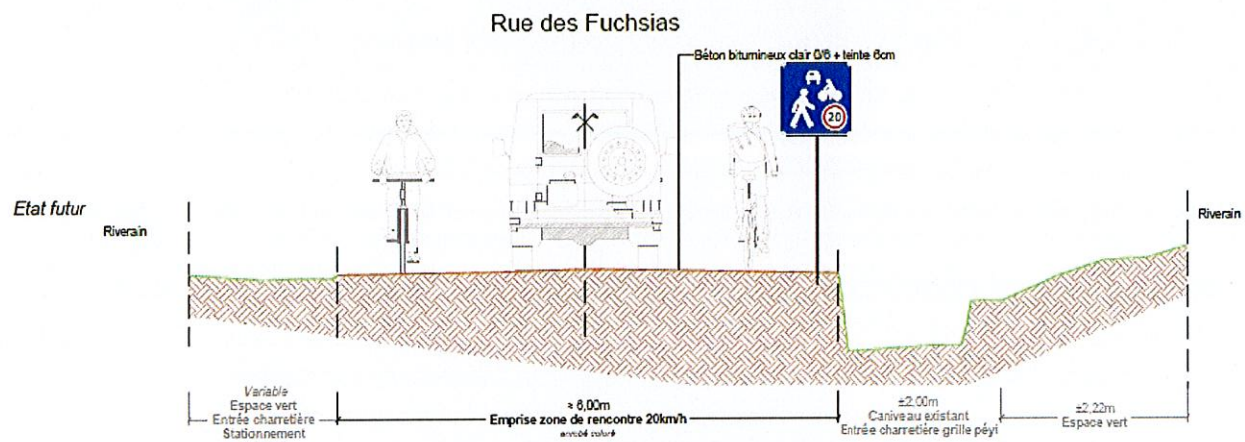
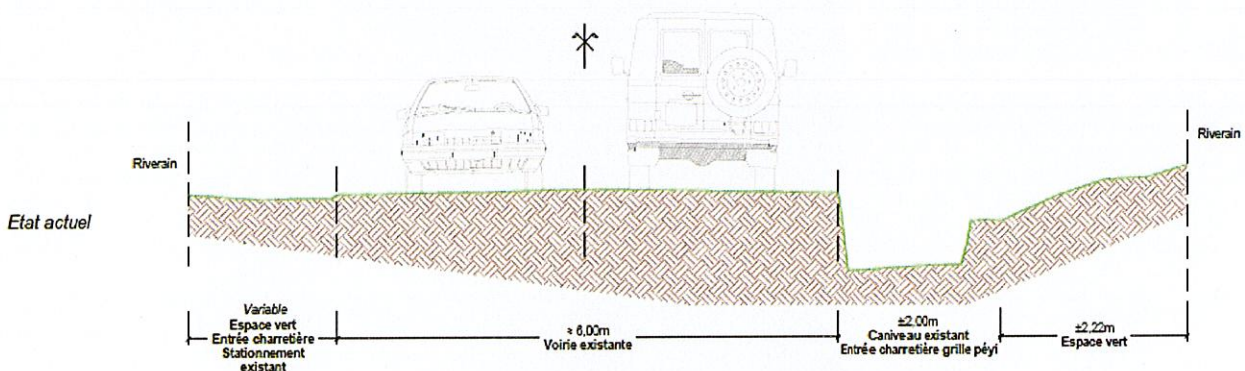
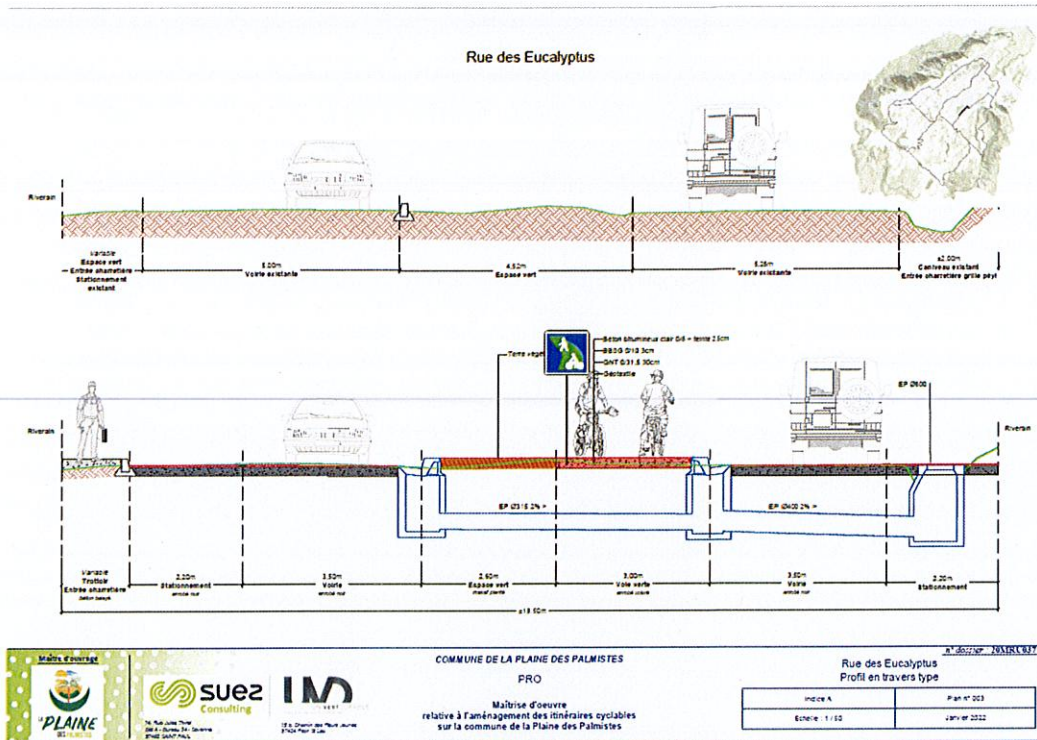
Pour mémoire, le conseil municipal avait délibéré le 13 juillet 2022 pour approuver le programme de la phase 1 de l'opération et arrêter le plan de financement. Afin de prioriser la finalisation de certaines opérations financées également au titre du plan de relance REACT-UE, le choix a été néanmoins fait de différer le démarrage de la phase 1 de l'aménagement des itinéraires cyclables, étant entendu que celui-ci est éligible au titre du programme opérationnel FEDER 2021-2027, au titre de la fiche action 2.8.1 « Infrastructures cyclistes, développement des modes doux ».



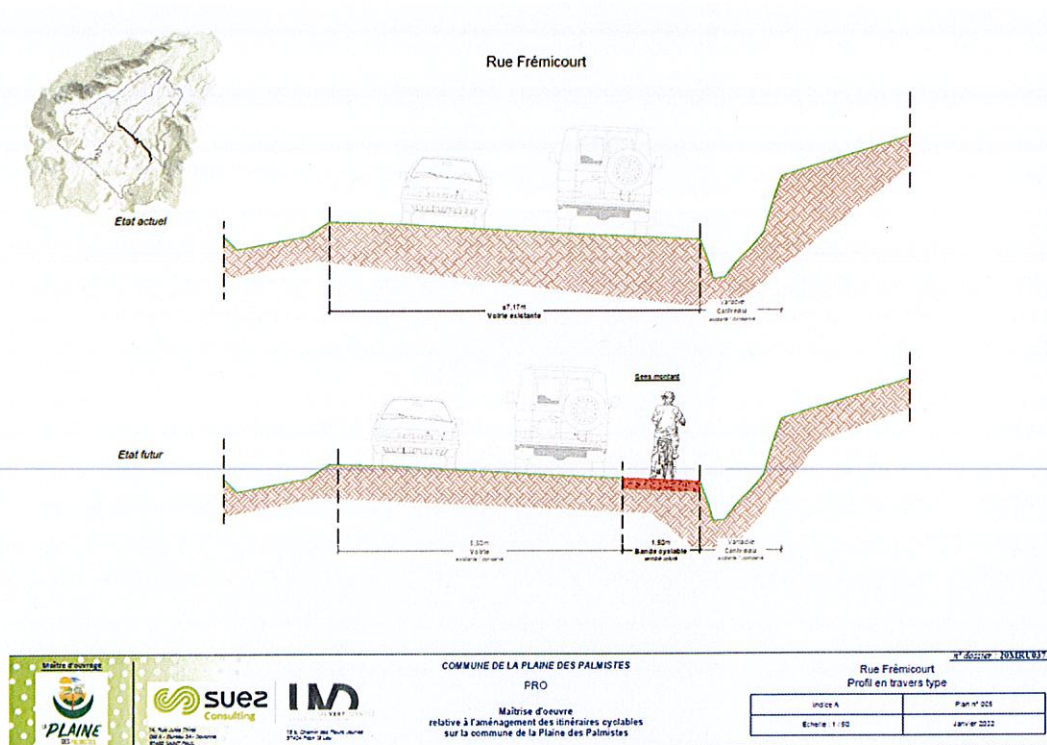
Après intégration de différentes mises à jour, le coût de la phase 1 (travaux et fourniture de matériaux) est estimé à : 2 199 944,39 € (hors révisions de prix) pour 2 438 mètres.

Accusé de réception en préfecture  
1974249740655-20231018-DCM05588028-DE  
Date de télétransmission : 19/10/2023  
Date de réception préfecture : 19/10/2023

Les différentes coupes types sur les voiries sont présentées ci-après :



Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20231018-DCM03-181023-DE  
Date de télétransmission : 19/10/2023  
Date de réception préfecture : 19/10/2023



Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter à ce stade, le financement des travaux et des études de maîtrise d'œuvre (conception et réalisation) pour la partie éligible au financement de l'Union Européenne au titre du programme opérationnelle FEDER 2021-2027. Le plan de financement proposé est détaillé en page suivante.

## PLAN DE FINANCEMENT

	Coût total € TTC*	Montant € HT des dépenses	Union Européenne (FEDER) €	Autres co-financiers €	Commune
Dépenses totales	2 795 028.27 €	2 576 062.92 €		-	837 853.92 €
Dépenses éligibles		2 302 558.06 €	1 957 174.35 €	-	618 888.57€
Taux d'intervention sur les dépenses éligibles		100,00%	85,00 %	-	15,00 %
*Dont TVA					218 965.35 €

L'opération de travaux sera réceptionnée en décembre 2024 au plus tard. Le planning prévisionnel de la phase 1 de l'opération d'aménagements des itinéraires cyclables est disposé ci-après :

	2023				2024									
	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.
DCE (finalisation / validation)														
Consultation entreprises														
Analyse des offres														

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20231018-DCM03-181023-DE  
Date de téléttransmission : 19/10/2023  
Date de réception préfecture : 19/10/2023



Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à la **MAJORITÉ** des membres présents et représentés, **3 contres** (Jean-Luc SAINT-LAMBERT, Joëlle DELATRE, Jean-Yves VACHER),

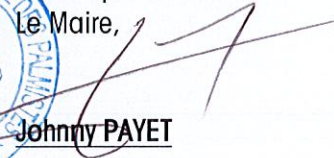
- **RAPPORTE** la délibération N° 11-13072022,
- **APPROUVE** les termes du présent rapport,
- **PREND** acte du rappel de la validation de la phase PRO et du découpage de l'opération en deux phases,
- **VALIDE** le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,
- **VALIDE** la participation financière de la commune à hauteur de **618 888.57 € HT** et **218 965.35 €** au titre de la TVA en tant que maître d'ouvrage de l'opération,
- **AUTORISE** le Maire à solliciter la subvention FEDER, au titre de la fiche action 2.8.1 « Infrastructures cyclistes, développement des modes doux », pour un montant prévisionnel de **1 957 174.35 €**,
- **ENGAGE** la commune à prendre en charge le différentiel entre les subventions réellement perçues et celles sollicitées, les dépenses inéligibles ainsi que le préfinancement de la TVA (le cas échéant),
- **AUTORISE** le Maire, par arrêté, à modifier le plan de financement en cas de besoin d'actualisation des dépenses éligibles du projet à la demande de l'autorité de gestion,
- **AUTORISE** le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

---

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents



Pour copie conforme,  
Le Maire,

  
**Johnny PAYET**